ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les actionnaires d'AREVA sont invités le jeudi 10 mai 2012, à 15h00, à la Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram, 75017 Paris

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 23 mars 2012, l'avis de convocation sera publié au BALO dans les délais légaux, soit au plus tard quinze jours avant l'Assemblée générale. Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- *tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;*
- *tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.*

Pour plus d'informations, connectez-vous :
www.areva.com

AREVA